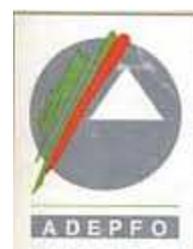




**SCHEMA DE DEVELOPPEMENT CULTUREL  
DE  
TERRES ROMANES EN PAYS CATALAN**

Avec le soutien de :





## **SOMMAIRE**

- 1. Présentation de Terres Romanes en Pays Catalan**
- 2. La place de la culture dans la Charte du Pays**
- 3. Un état des lieux de la culture**
- 4. Le positionnement de la culture sur le territoire**
- 5. Les objectifs d'actions**
- 6. Le dispositif de mise en œuvre de cette politique culturelle**
- 7. Annexes**

## Le mot du Président

Le Conseil d'Administration de Terres Romanes a adopté à l'unanimité de ses membres, lors de sa séance de travail du 23 décembre 2009, le schéma de développement culturel, que le lecteur découvrira ci-après dans son intégralité.

L'adoption de ce schéma, qui fixe le cap d'une politique culturelle que nous avons voulu pragmatique, réaliste, innovante et transversale, a constitué à l'évidence un temps fort de l'année 2009. Il confirme, en tout cas, l'engagement énoncé dans la charte de développement du Pays de faire de la culture un pilier du développement économique et social de notre territoire, véritable moteur de son attractivité et de son rayonnement.

J'ajoute, pour m'en réjouir, que ce schéma de développement culturel a été élaboré à la fois de manière très professionnelle et aussi très participative, associant les élus du Conseil de Développement du Pays, les partenaires institutionnels et financiers et surtout les acteurs culturels eux mêmes qui dans leur engagement, leur expertise de terrain et leur volonté d'agir pour l'intérêt territorial ont permis de produire ce travail. En bref, il est le produit d'une formation-développement accompagnée par l'ADEPFO, qui s'est poursuivie pendant près d'un an et il affirme très clairement la volonté collective d'intervenir en faveur :

- ✓ **d'un maillage territorial qualitatif et d'une offre culturelle de proximité et de qualité aux populations du territoire,**
- ✓ **de la consolidation des emplois culturels et la dynamisation de l'économie culturelle du territoire.**

C'est avec ces deux « idées fixes » en tête que l'ensemble des élus, techniciens et acteurs culturels ont choisi de donner à la politique culturelle du Pays les trois domaines d'intervention prioritaires suivants :

- ✓ **la sensibilisation des publics à la culture,**
- ✓ **l'aide à la diffusion culturelle,**
- ✓ **l'accompagnement des acteurs culturels dans leur organisation et le développement de leurs activités.**

Si l'adoption de ce schéma par le Conseil d'Administration du Pays constitue en quelque sorte "la pose de la première pierre" de la dynamique culturelle que nous voulons initier à l'échelle de notre territoire, ce sont les projets de chacun des acteurs culturels qui feront le succès de celle-ci. Dans ce cadre, il appartient à chacun d'entre eux de mettre en oeuvre leurs projets avec l'esprit d'initiative et d'innovation qui les anime, au Pays de rendre possible ces projets dans le respect des exigences qualité convenues collectivement et aux partenaires institutionnels de reconnaître la démarche structurante et vertueuse élaborée à l'échelle de notre territoire.

Ceci étant affirmé, et au nom des élus de Terres Romanes en Pays Catalan qui l'ont approuvé avec ferveur, je suis fier de vous présenter ce document et je vous en souhaite une bonne lecture ; vous serez surpris, j'en suis certain, par l'originalité et le pragmatisme de son approche et par la richesse et la pertinence de son contenu.

**Christian BOURQUIN,**  
**Président du GIP AT Terres Romanes en Pays Catalan**

# Introduction

## Quelle politique de développement culturel pour Terres Romanes ?

Le Schéma territorial de développement culturel confirme l'engagement de la charte du Pays Terres Romanes en Pays Catalan d'œuvrer en faveur d'un développement qui soit durable, économique et solidaire.

Ce schéma tente d'apporter une plus grande lisibilité aux actions culturelles du territoire. Ce besoin, exprimé par les acteurs institutionnels et financiers intervenant ou soutenant les actions culturelles, était devenu une nécessité pour la bonne mise en œuvre du projet de territoire de Terres Romanes.

Fort d'une très grande richesse des initiatives culturelles et un foisonnement des acteurs culturels, le Pays avait besoin d'une feuille de route qui guide son intervention pour tout à la fois améliorer le maillage territorial de l'offre culturelle, consolider les emplois et les initiatives culturelles, dynamiser l'économie de la culture et favoriser l'animation et la médiation culturelle du territoire.

Pour parvenir à ce schéma de développement culturel, le Pays a souhaité associer largement ceux qui font le dynamisme culturel sur le territoire, c'est à dire les acteurs culturels, les élus, les partenaires techniques, institutionnels et financiers,... C'est par la construction collective de ce schéma et la rencontre entre les différentes « sphères » d'acteurs que les éventuelles ambiguïtés entre les approches et les intérêts de chacun ont pu être levés. Ce schéma est donc le fruit d'un travail partenarial dans lequel, chacun peut s'y retrouver donnant une plus grande lisibilité et cohérence aux acteurs et projets culturels, pré-requis indispensable à un meilleur accompagnement des porteurs de projet des territoires et la conduite d'actions collectives innovantes.

L'état d'esprit qui a animé le Pays tout au long du processus d'élaboration de ce schéma était celui du pragmatisme, de la concertation et de l'ancrage territorial. C'est ce que nous avons essayé de retranscrire tout au long de ce document que le Conseil d'Administration du Pays a adopté à l'unanimité de ses membres le 23 décembre dernier, sur proposition du groupe de travail des acteurs culturels mis en place dans le cadre de la formation – développement chargée de bâtir ce projet culturel de territoire.

# Liste des personnes ayant participé à l'élaboration de ce schéma de développement culturel

**Président du Pays** : Christian BOURQUIN

**Administrateurs du Pays** :

Jacqueline ALBAFOUILLE, Jean Louis ALVAREZ, Georges ARMENGOL, Jacqueline ARMENGOU, Jean Pierre BAILS, Damienne BEFFARA, Christian BLANC, Christian BOURQUIN, Guy CASSOLY, Marie Thérèse CAZENOVES, Philippe CLERC, Brigitte JALIBERT, Bernard LOUPIEN, Daniel DELESTRE, José MONTESINOS, Eric NIVET, Roger PAILLES, Jacques TAURINYA, Raymond TRILLES, Alain VILA.

**Président du Comité de Pilotage** : Bernard LOUPIEN

**Coordinateur** : CHARDON Florian

**Animatrice principale** : BOUDELAL Malika

**Animatrice occasionnelle** : Frédérique GOT

**Participants actifs** :

CAPDEVILLE Marjorie  
CASES Jérôme  
CASULLERAS Marta  
CHARLET Marie-Christine  
DELATTRE PAGE Marie-José  
GASTOWT Johanna  
GAUTHIER Bertrand  
JOULIA Francis  
MACH Jordi  
NEAUD Guy  
NEMMAR Liliane  
PALAU Hélène  
PILATO-COROENNE Dominique  
PUECH Sabine  
RODERE Sylvie  
SANCHEZ Alain  
SOLER Delphine

**Participants occasionnels** :

ARRIM Karim  
BARBIER Aline  
BEAUVAIS Marjolaine  
COUSSERANS Michel  
DANEY Chantal  
DELJARRY Stéphanie  
DEMONGET Ariane  
FERRARI Bruno  
COSTES Charlotte  
GUNDER Emily

**Pilote éducatif ADEPFO** : RAINIER André



# **1. Présentation de Terres Romanes en Pays Catalan**

## **1.1 Localisation et composition du territoire**

Terres Romanes en Pays Catalan se situe au cœur des terres catalanes françaises, dans le département des Pyrénées Orientales (66). Ce territoire est bordé à l'est par la plaine du Roussillon et l'agglomération de Perpignan, au sud par le Massif du Canigou et la chaîne frontière du Puigmal. Ses limites septentrionales sont au contact des régions pyrénéennes audoises (Corbières, Massif du Madres, Pays de Sault) et ariégeoises (Donezan, Haute vallée de l'Ariège). A l'Ouest, ce territoire est limitrophe de la Principauté d'Andorre et de l'Etat espagnol.

Terres Romanes en Pays Catalan couvre près de la moitié de la superficie départementale (soit 1823 km<sup>2</sup>). Il regroupe 100 communes (sur les 226 communes que compte le Département des Pyrénées Orientales) réparties sur 8 cantons (Millas en partie, Mont-Louis, Olette, Prades, Saillagouse, Sournia en partie, La Tour de France en partie et Vinça), pour une population d'un peu plus de 50 000 habitants.

Sur ce territoire, plusieurs échelons administratifs ou de projets de territoire se complètent et s'articulent :

- 6 Communautés de communes (90 communes)
  - Conflent : 30 communes,
  - Capcir Haut-Conflent : 16 communes,
  - Pyrénées Cerdagne : 13 communes,
  - Roussillon Conflent : 16 communes,
  - Vinça Canigou : 12 communes,
  - Canigou-Valcady : 3 communes,
- Le Pays d'Art et d'Histoire « Vallée de la Têt » (19 communes),
- Le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes (64 communes),
- Le Syndicat Mixte du Canigou porteur de l'opération Grand Site sur le massif du Canigou
- 7 Réserves Naturelles fédérées au sein de la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes,
- etc...

Le territoire de Terres Romanes en Pays Catalan est structuré autour de la vallée de la Têt. Les échanges commerciaux et les déplacements pendulaires se font sur la principale voie de circulation du territoire, la Route Nationale 116, véritable artère irriguant l'ensemble du territoire.

A l'échelle infra territoriale, Terres Romanes en Pays Catalan se décline en 3 terroirs :

- le Ribéral,
- le Conflent,
- la Cerdagne/Capcir.



## 1.2 Les principales caractéristiques du territoire

Terres Romanes en Pays Catalan, c'est...

...Un patrimoine naturel et culturel reconnu et diversifié avec :

- un attachement des habitants à leur identité culturelle et leurs racines catalanes,
- une extrême richesse historique et culturelle, héritage d'un passé riche et dense (gisements de fer, vestiges militaires et villes fortifiées, patrimoine roman et religieux - abbayes, prieurés,... - patrimoine agraire et vernaculaire, ...)
- un patrimoine naturel diversifié et exceptionnel (eaux thermales, Canigou, solaire, forêt, neige,...) avec plus de 7 réserves naturelles, un Parc naturel régional et de nombreux sites naturels majeurs,

... Un territoire attractif avec un solde migratoire positif, et au micro local, trois dynamiques :

- un développement de la périurbanisation dans la partie basse du territoire,
- une nécessaire redynamisation et revitalisation du Conflent,
- un dynamisme démographique certain en Cerdagne/Capcir.

...Un territoire en proie à des mutations socio-économiques, enjeux d'avenir pour le territoire avec :

- un phénomène de vieillissement de la population,
- l'apparition de métiers en tension ne trouvant pas de main d'œuvre qualifiée,
- l'intégration de l'aléa climatique dans les activités traditionnelles, notamment touristiques,
- la déprise agricole, enjeu majeur pour l'agriculture, mais au-delà une menace pour la qualité de nos paysages et la gestion des usages du sol.

...Plusieurs secteurs économiques inégalement développés constituant des enjeux à l'échelle du territoire :

- le tourisme, surtout en Cerdagne/Capcir, une activité saisonnière majeure,
- l'agriculture et la foresterie, des activités en difficultés mais garantes de l'identité et de la préservation des paysages et ancrés dans un « terroir » de qualité,
- le commerce et l'artisanat, des activités importantes sur le territoire pour maintenir la population,
- la santé et les services, un secteur pourvoyeur d'emploi mais en grande mutation.

...Une situation économique complexe caractérisée par :

- le poids de l'économie tertiaire,
- le dynamisme entrepreneurial,
- l'omniprésence de TPE,
- un taux de chômage et de bénéficiaires du RSA important,
- un faible niveau de formation de la population

### **1.3 Le Pays : son identité culturelle et ses atouts majeurs**

La dénomination du Pays « Terres romanes en Pays catalan » synthétise au plus près un territoire fortement marqué par les richesses naturelles, culturelles et culturelles de ses « terres », le « roman » traduit une configuration très singulière du patrimoine de prestige que l'on retrouve dans toute une aire géographique plus large et enfin le pays catalan rappelle une forte identité culturelle qui doit d'évidence être prise en compte dans un projet culturel de territoire.

Par ailleurs, certains domaines affichent une visibilité de niveau régional et international comme en attestent les festivals et manifestations qui distinguent ce Pays :

- Festival Pablo Casals,
- Ciné-rencontres de Prades,
- Journées romanes de Saint-Michel de Cuxà,
- Université catalane d'été en Conflent,
- Opéra de Mosset,
- Festival d'Hix,
- ...

Une autre singularité marque la sociabilité de ce Pays, c'est la politique de soutien et de développement des Bistrots de Pays. Avec 25 établissements labellisés sur le territoire du Pays, les Bistrots de Pays sont des lieux de convivialité sur lesquelles peut aujourd'hui s'asseoir la vitalité culturelle et la dynamique événementielle du Pays.

D'autres atouts sont à prendre en considération :

- les sites Vauban (forteresses, citadelles) reconnus au titre du Patrimoine de l'UNESCO
- le patrimoine minier et métallurgique, la « Route du fer »
- patrimoine immatériel (fêtes religieuses et païennes, traditions festives et artistiques, danses, langue, carnivals) et savoir-faire (gastronomie, poterie, filature, artisanat,... )
- patrimoine industriel et scientifique (four solaire, train jaune, mines,...),
- un Pays d'Art et d'Histoire « Vallée de la Tet »

## 1.4. : Économie culturelle

Nous ferons des suppositions étant donné que nous n'avons pas pu établir d'extraction de données précises sur le Pays. Mais nous savons que le Pays se situe dans une région riche en terme de présence culturelle, d'emplois artistiques, d'employeurs du spectacle. Évidemment, cette vitalité générale masque de grandes disparités entre départements avec une concentration de l'offre, de l'emploi, et de la richesse sur l'Hérault et le Gard notamment. Et enfin, des **disparités entre agglomérations et territoires ruraux**. Tout laisse à croire que le Pays Terres Romanes serait un « laissé pour compte » du développement culturel et pourtant ..... Nous pouvons résumer l'organisation économique du secteur culturel sur le territoire ainsi (données de Légispectacle et Unédic au 31 décembre 2007):

Les employeurs du spectacle: ils sont 1416 dans le département et leur effectif diminue (mais c'est une tendance générale à la Région). Sur l'ensemble de la Région, ils sont **majoritairement des « non-professionnels »** (soit 88% des employeurs) et leurs embauches reculent tandis que les employeurs professionnels représentent 12% et leurs embauches augmentent (1064 établissements professionnels en Région dont 80% sous forme associative et 0.5% structures de droit public). Les employeurs non-professionnels sont majoritairement des activités de loisirs et des associations. Pour les employeurs professionnels c'est le spectacle vivant qui est prédominant (devant l'audiovisuel) soit **932 employeurs professionnels dans le spectacle vivant en Région**. Et 132 structures dans l'audiovisuel. **Le nombre de contrats de travail ainsi que le nombre de jours travaillés diminuent sur le département** (pas en Région). Les actifs du spectacle sont peu nombreux (si on compare au département de l'Aude par exemple, département le plus proche)

Les intermittents du spectacles : une tendance générale à la baisse de leurs effectifs (-13% en 6 ans) même si une légère hausse entre 2006 et 2007. Ils sont 433 en 2007 sur le département, 72 techniciens, 361 artistes. Sur le département, ces derniers vivent un **taux moyen journalier (indemnité Assedic) et un salaire journalier moyen des plus faibles en Région** : les artistes sont moins bien payés que les techniciens et les techniciens du département les moins bien payés en Région (juste après les techniciens de la Lozère). L'âge moyen augmente légèrement : une moyenne de 40 ans. C'est le secteur de la musique qui emploie le plus d'intermittent du spectacle « artistes » suivi par le théâtre et la variété. Le secteur de l'audiovisuel est celui qui embauche le plus de technicien suivi par le spectacle vivant.

Les permanents : 142 emplois permanents dans le département, 28 établissements employeurs : un effectif salarié permanent en diminution, des établissements employeurs en augmentation

Les licences d'entrepreneurs de spectacle : 220 sur le département, 20 en Pays Terres Romanes mais seulement un peu plus de la moitié qui emploient des salariés permanents (données à vérifier cependant). En Région, ils sont 302 entrepreneurs de spectacle à embaucher des permanents ( professions administratives et techniques) ce qui représente 2085 emplois dont 1523 dans le domaine du spectacle vivant .

Un secteur privé marqué par la présence du patrimoine (600 établissements privés en Région offrant 1800 emplois à l'année). L'économie du patrimoine représente 2% de la production marchande du Languedoc Roussillon

L'économie culturelle du département est fragile : fragilité de ses acteurs, fragilité de ses modèles économiques. Le secteur culturel vit une crise de ses modèles organisationnels car ce dernier est largement dépendant des subventions publiques et doit opérer une mutation (voire une révolution) dans un contexte général où les budgets culturels sont mis à mal. Le secteur culturel s'appuie localement sur le soutien des fonds publics, selon des

ressources patrimoniales notables, une économie touristique, la présence de quelques opérateurs publics mais surtout il se structure par l'action du tissu associatif local et les volontés particulières : les bénévoles participent ici fortement à l'économie culturelle, les professionnels sont fragiles mais volontaires.

L'intervention culturelle se construit localement en rapport à un discours quelque peu misérabiliste quant aux potentiels et richesses globales du territoire. On a beaucoup de mal à identifier les impacts locaux du champs culturel (du fait de la méconnaissance des métiers en ce domaine, d'une illisibilité des retombées économiques localement). Le Pays et ses acteurs sont souvent enfermés dans une vision culturelle où régnerait une inexistence socio-juridique et professionnelle alors que ce champs d'activité génère des flux financiers.

### **1.5 Historique de la démarche fédératrice du Pays**

C'est dans ce contexte géographique et socio-économique que la démarche de Pays s'est structurée dès 2000 autour d'un projet de territoire fédérateur, contenu dans la charte de Pays adoptée en 2004.

L'historique ci après rappelle les grandes étapes du Pays, depuis sa préfiguration jusqu'à sa reconnaissance et la mise en œuvre de son projet de territoire :

- |                                |                                                                                                                                                               |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2000 :                         | Création de l'Association de préfiguration du Pays, dépôt d'un premier périmètre d'étude comprenant 110 communes.                                             |
| 2001 :                         | Modification du périmètre ramené à 95 communes pour permettre aux communes du Canton de Sournia de rejoindre le Pays voisin de l'Agly.                        |
| 2002 :                         | Sélection du pays pour Leader+ sur le thème « Amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales ». Montant alloué par l'Europe : 1,5 millions d'euros. |
| Mars 2002 :                    | Avis favorable du Conseil Régional du 15 mars 2002 sur le 2ème périmètre d'étude                                                                              |
| Mars 2002 :                    | Avis favorable de la CRADT du 18 mars 2002 sur le périmètre d'étude                                                                                           |
| Décembre 2002 :                | Arrêté préfectoral d'approbation du GIP.DL du Pays Terres Romanes en Pays Catalan                                                                             |
| 2003 :                         | Création du Conseil de Développement                                                                                                                          |
| 2004 :                         | Validation de la Charte de Territoire par les communes – Dépôt de périmètre définitif qui est identique au périmètre d'étude.                                 |
| Octobre 2004 :                 | Avis favorable du Conseil Régional du 27/10/2004 sur la reconnaissance de périmètre définitif du Pays Terres Romanes en Pays Catalan                          |
| Janvier 2005 :                 | Arrêté préfectoral du 10/01/2005 de reconnaissance de périmètre définitif du Pays Terres Romanes en Pays Catalan                                              |
| Juin 2005 :                    | Délibération du 29/06/05 décidant de la transformation du GIP.DL en GIP.AT                                                                                    |
| 24 juin 2005 :                 | Signature en Préfecture des Pyrénées Orientales du contrat de Pays et de son avenant 2005 avec l'Etat, la Région et le Département des Pyrénées Orientales    |
| 10 octobre 2006 :              | Signature en Préfecture des Pyrénées Orientales du contrat de Pays et de son avenant 2006 avec l'Etat, la Région et le Département des Pyrénées Orientales    |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2007 : | Agrandissement du périmètre du fait de l'adhésion d'Arboussols, Sournia, Taréach et Trévilach à la CDC Vinça Canigou.                                         |
| 29 juin 2007 :                 | Signature du contrat territorial Région/Pays 2007 avec la Région et le Département des Pyrénées-Orientales                                                    |
| 27 octobre 2008 :              | Signature du contrat territorial Région/Pays 2008-2013 avec la Région et le Département des Pyrénées-Orientales                                               |

1 <sup>er</sup> janvier 2009 :	Agrandissement du périmètre du fait de l'adhésion de Bélesta à la CDC Roussillon Conflent.
Mars 2009 :	Obtention du Programme Leader 2007 – 2013 sur la valorisation économique des richesses patrimoniales du territoire.
16 juin 2009 :	Signature du contrat territorial Région/Pays 2009 avec la Région et le Département des Pyrénées-Orientales

## **1.6 Le rôle et les missions du Pays en sa qualité de territoire de projet**

### **D'une manière générale :**

Espace de dialogue et de concertation, le Pays n'est ni une circonscription administrative, ni un nouvel échelon de collectivité locale. Il ne dessaisit aucun organisme de ses compétences et n'a pas de fiscalité propre. Le Pays s'organise dans une logique de mission, à travers des tâches de coordination, d'animation et de mobilisation des différents acteurs publics et privés du territoire. Dans ce cadre, le Pays œuvre pour :

- **Animer le débat et fédérer les acteurs du territoire**

La mission première du Pays est de faire se rencontrer les différents acteurs du territoire, quelque soit leur statut (privé ou public) et leur domaine d'intervention (social, environnement, économie, emploi...), sur des projets ou des thématiques dont l'intérêt est partagé par tous (*Cf. charte du territoire*). En animant ces échanges, le Pays facilite la prise en compte des besoins et des attentes de chacun. Par ce partenariat et cette animation territoriale, le Pays œuvre en faveur d'une plus grande cohérence des projets pour le territoire. Toutes ces forces vives participent aux travaux des commissions et groupes de travail du Conseil de développement (chambres consulaires, organisations socioprofessionnelles, associations, coopératives d'activités, entreprises, collectivités locales, personnes qualifiées, experts, citoyens motivés...).

- **Accompagner les projets du territoire**

Le Pays aide également les porteurs de projets dans la formalisation, le montage et la concrétisation de leurs projets. L'approche globale de Terres Romanes (technique, économique, financière...) couplée à une bonne maîtrise des enjeux locaux permet aux porteurs de projets d'obtenir du Pays un conseil personnalisé, un soutien technique ainsi qu'un accompagnement financier (recherche de financements, montage de dossiers, mise en relation, défense du projet devant les différents partenaires financeurs).

- **Expérimenter des projets novateurs**

Le Pays est aussi un « laboratoire » permettant d'expérimenter de nouvelles pistes de travail. Partant du principe qu'il n'y existe pas de réponse « clé en main », le Pays fait preuve de pragmatisme dans son action en adaptant les réponses aux réalités du territoire. C'est ainsi que le Pays incite les porteurs de projets à jouer la carte de l'innovation.

- **Faire valoir et relayer les intérêts et les spécificités du territoire**

Le Pays anime également une réflexion globale sur les pistes de développement territorial. Lui-même porteur de projets, il a vocation à démontrer les potentiels territoriaux de certaines actions à engager et faire, ainsi, valoir tout l'intérêt du territoire à les inclure dans les politiques générales et veiller au respect des spécificités locales.

### **Dans le domaine culturel :**

Ne disposant pas de compétences réglementaires propres et par conséquent d'aucun moyens financiers conséquents, le Pays se positionne sur la question culturelle, comme sur les autres thématiques en tant que :

- facilitateur et accompagnateurs des projets,
- fédérateurs des acteurs culturels,
- catalyseur des dynamiques collectives.

Par ailleurs, il est rappelé que la collectivité publique (services de l'Etat, de la Région, du département, des communes...) n'a aucune obligation à financer les projets culturels à l'exception de ceux qui sont imposés par la loi (Monuments Historiques protégés, archives publiques, musées de France, enseignements artistiques supérieurs, etc.) et elle n'a pas à justifier de ses choix. C'est pour cette raison que les Pays, territoires de projet, ne sont que des relais identifiés par les financeurs comme un pôle centralisant une cohérence de projets territoriaux, validés dans le cadre de la Charte de Pays. Et enfin c'est pour ces raisons que des « outils techniques » sont élaborés, destinés à permettre au Pays de traiter les dossiers et les demandes de financements qui ne viennent pas du Pays lui-même (MO partenaires).

Dans ce cadre, le Pays peut intervenir dans le domaine culturel de différentes manières complémentaires :

- en coordonnant la définition d'une stratégie culturelle de territoire qui soit partagée par l'ensemble des acteurs (culturels, institutionnels, techniques,...). C'est dans ce cadre que le Pays a coordonné l'élaboration de ce schéma culturel,
- en apportant une assistance au montage des projets culturels des acteurs du territoire. Depuis l'idée jusqu'à leur formalisation, le Pays apporte une assistance aux projets du territoire (aide au montage du projet, recherche de financement, négociations auprès des partenaires financiers dans le cadre des politiques contractuelles) dans la mesure où ceux-ci répondent aux préconisations de sa charte et du schéma culturel,
- en coordonnant et soutenant les démarches collectives et mutualisées des acteurs culturels visant à consolider leur activité, voir la développer sur le territoire,
- en portant ponctuellement des actions en maîtrise d'ouvrage propre visant à faciliter la mise en oeuvre des projets sur le territoire, à faire bénéficier le territoire d'informations communes ou relayer l'information sur le territoire (études de potentiels, diagnostic de territoire, actions de communication mutualisées, outils collectifs de diffusion,...),
- en relayant auprès des partenaires institutionnels et des acteurs locaux les problématiques et spécificités territoriales communes aux acteurs culturels du territoire
- en coordonnant la construction d'une réponse territoriale et mutualisée aux problématiques culturelles partagées du territoire,
- ...

Afin de remplir pleinement ses missions sans être un acteur culturel à part entière de plus sur le territoire, le Pays Terres Romanes a fait le choix de disposer d'une équipe technique qui ne comporte pas de spécialiste des questions culturelles. L'équipe du Pays composée de profil « d'agents de développement » dispose toutefois d'outils et d'instances de concertation qui lui permette de mener à bien sa mission dans les meilleures conditions :

- la Charte du Pays Terres Romanes en Pays Catalan et le présent schéma de développement culturel,
- les instances de concertations du Conseil de Développement (Commission Culture, Commission Services aux populations, Groupes de travail, ...),

- la boîte à outils établie dans le cadre du présent schéma culturel<sup>1</sup>,
- des outils de contractualisation établies avec les principaux partenaires financiers que sont l'Etat, la Région, le Département et ponctuellement l'Europe,
- l'expertise technique de l'équipe du Pays et de ses partenaires,
- le retour d'expérience des projets qu'il a antérieurement accompagnés,
- le réseau des acteurs culturels du Pays et des personnes ressources du territoire et hors du territoire,
- ...

## **1.7 Le projet de territoire poursuivi par Terres Romanes**

Fruit d'un véritable consensus territorial, la charte de développement du Pays Terres Romanes de 2004 s'articule autour de 4 grandes orientations stratégiques :

- Le développement des services aux populations,
- Amélioration de la maîtrise du foncier, de l'urbanisme et de l'habitat,
- L'économie, l'emploi et la formation,
- L'eau.

Au regard du bilan des cinq premières années de mise en œuvre du projet de territoire, ces orientations ont été réactualisées et re-précisées dans le cadre du **contrat territorial 2008-2013**. Les axes stratégiques que le Pays a retenu comme prioritaires sont désormais :

### **1. Impulser une politique durable et harmonieuse en matière d'habitat, d'énergie et d'écoconstruction**

#### **1.1 Améliorer la performance énergétique du territoire**

Répondre aux enjeux de la maîtrise de l'énergie dans le bâti  
Développer les filières d'énergies renouvelables  
Sensibiliser les professionnels et le grand public

#### **1.2 Soutenir une politique durable et équilibrée en matière d'habitat**

(= objectifs du schéma territorial de l'habitat)

Mieux organiser et maîtriser le développement urbain  
Revitaliser l'habitat ancien des centres bourg du territoire  
Diversifier l'offre de logements du territoire

#### **1.3. Dynamiser la filière éco-construction**

(= objectifs du schéma du schéma pour la dynamisation de la filière écoconstruction)

Mettre en réseau les acteurs,  
Conseiller les collectivités dans la définition de leur projet et accompagner la réalisation de projets exemplaires ,  
Former les professionnels de la construction aux techniques éco-constructives et sensibiliser le grand public.

### **2. Renforcer la solidarité par le développement des services aux populations**

#### **2.1 Soutenir et structurer une culture pour tous sur le territoire <sup>2</sup>**

(=objectifs du schéma culturel du Pays )

Sensibiliser les publics à la culture,  
Organiser la diffusion culturelle sur le territoire,  
Soutenir les acteurs culturels du territoire.

#### **2.2 Développer les services numériques**

(= stratégie numérique du VT CPER)

Renforcer le réseau et l'offre de services des Visioguichets  
Equiper le territoire de points d'accès Internet  
Développer un portail numérique de l'offre de service du territoire

<sup>1</sup> Le détail de cette boîte à outils sera précisé dans la suite du présent document.

<sup>2</sup> Le détail de cet objectif sera précisé dans la suite du présent document qui constitue la feuille de route de l'objectif 2.1.

Développer la visioconférence

### **2.3 Développer l'offre en faveur de la population permanente**

Développer le réseau et renforcer l'offre de service des Bistrots de Pays

Développer l'offre d'accueil de la petite enfance

Améliorer l'accès aux services de qualité : transport, santé,...

## **3. Garantir un développement économique équilibré, responsable et diversifié**

### **3.1 Participer à la diversification de l'économie**

Développer / structurer l'économie sociale et solidaire (=Objectifs schéma ESS)

Développer / structurer la filière Services à la personne (=Objectifs schéma SAP)

Accompagner et anticiper les mutations économiques et sociales

### **3.2 Assurer un développement économique par la valorisation des patrimoines**

(= Objectifs du programme européen Leader)

Etre un territoire organisé et solidaire

Etre un territoire attractif toute l'année

Etre un territoire innovant dans l'anticipation des mutations économiques

Etre un territoire reconnu et compétitif

Etre un territoire riche des échanges et transfert d'expériences

### **3.3 Œuvrer en faveur de l'emploi**

Favoriser la pluri employabilité

Accompagner la saisonnalité de l'emploi

Améliorer l'accès à la formation en milieu rural

### **3.4 Favoriser la création d'activité et l'accueil des entreprises**

(= objectifs du Schéma Départemental des ZAE)

Créer une offre claire, structurée et différenciée

Développer la solidarité entre territoires

Mettre l'accent sur la qualité

## **2. La place de la culture dans la Charte du Pays**

Comme le précise la stratégie territoriale 2008 – 2013 présentées ci avant, le Pays a positionné la culture dans la rubrique d'actions des services aux populations : une priorité a donc été donnée aux habitants et résidents permanents du territoire, même si les populations visiteuses peuvent bénéficier, voir consolider certaines activités (Axe 2 – Objectif 2.1).

### **2.1 Extraits de la Charte du Pays de 2004 relatifs à la culture :**

*« En matière de loisirs, la fermeture progressive des salles de cinéma est d'autant plus regrettée qu'elle n'est pas inexorable : le public, les équipements et le savoir faire sont là. Les écoles de musique, trop peu nombreuses, ne peuvent pas dans le cadre de l'organisation actuelle répondre à toutes les attentes.*

*Sur le plan culturel, les initiatives et les talents d'amateurs éclairés ou de professionnels confirmés venus vivre sur le territoire foisonnent, rencontrent des échos plus qu'encourageants, mais demandent davantage de soutien et d'organisation ».*

...

*« En matière culturelle, la vitalité foisonnante de chaque recoin du pays alliée aux multiples manifestations dont le festival Pau Casals en est le phare de renommée mondiale, s'ajoute au patrimoine architectural constitué par les citadelles Vauban, l'art baroque, les canaux millénaires, le patrimoine vernaculaire de pierre sèche, de lloseou de cayrou et bien sûr l'art roman qui a donné son nom au pays et demeure l'emblème de son identité ».*

...

*« Soutenir et favoriser la vie associative, répondre aux besoins urgents des associations c'est :*

*- développer un réseau d'équipements et de locaux harmonieusement localisés en fonction d'un recensement fin de l'existant et des besoins.*

*- soutenir l'inévitable et souvent nécessaire professionnalisation de l'encadrement technique des activités.*

*- conseiller et assister les responsables associatifs dans leurs tâches de gestion et d'administration*

*- les inciter à se rapprocher des structures déjà existantes de recensement, de mise en réseau et de conseil aux responsables associatifs. »*

...

*« La vitalité culturelle et artistique existante sur le pays représente un atout considérable de développement économique au-delà de l'importance qu'elle peut avoir pour les populations permanentes qui s'ajoute à la puissance du patrimoine architectural, culturel et naturel. La présence de ce patrimoine est considérablement renforcée par l'existence de manifestations culturelles de toutes dimensions et s'adressant à des publics très larges sur des thématiques et dans des disciplines culturelles et artistiques elles mêmes très larges.*

*La figure de proue incontestable de cette dynamique est bien entendu le Festival Pau Casals de renommée mondiale. Le nombre, la diversité, la répartition géographique et dans le temps de ces manifestations font du pays un creuset de vie culturelle de grand intérêt qui mérite d'être encouragé, activement soutenu et sur lequel des stratégies actives de développement doivent être bâties ».*

## **2.2 Synthèse des besoins identifiés dans la charte en matière de politique culturelle**

On recense sur le territoire du Pays plusieurs centaines d'acteurs culturels dont la plupart sont des associations couvrant l'ensemble des champs culturels (spectacle vivant, musique, théâtre, arts plastiques,...). Ce tissu d'acteurs culturels, par son dynamisme et ses projets, est un des atouts du territoire. Il est cependant fragilisé par l'isolement et le manque de soutien. Pour une large majorité, ces acteurs culturels sont tournés vers une pratique artistique amateur qui ne suffit pas à couvrir la demande en terme d'accès à des pratiques ou des disciplines culturelles. De même, l'offre culturelle en matière de diffusion régulière de spectacles vivants reste limitée d'un point de vue territorial, quantitatif et qualitatif. Dans ce cadre, la charte du Pays identifie des besoins en faveur :

- d'un soutien à la vie associative, en particulier en milieu rural éloigné : besoins en ingénierie et en équipements, en formation, considérés comme une priorité du domaine public en direction du privé,
- des besoins de mise en réseau, de structuration des acteurs,
- de la recherche d'un positionnement quant aux festivals présents sur le territoire et focalisant leurs actions durant la période estivale,
- d'une prise en considération de la langue et la culture catalane,
- de l'accompagnement d'une réflexion sur le maillage en matière d'équipements,
- de l'accès à la culture pour le plus grand nombre, sans exclure les publics spécifiques dont les handicapés et les jeunes par des actions éducatives et de sensibilisation,
- du maintien et du développement du spectacle vivant et du cinéma en diffusion,
- du soutien et de la présence d'artistes sur le territoire,
- de l'évaluation des besoins en ingénierie technique et culturelle.

Ces besoins identifiés ont été mis en perspective avec les conclusions du diagnostic culturel présenté dans les pages suivantes et ont été largement pris en compte au cours de l'élaboration de ce schéma.

## **2.3 Présentation des actions conduites ou accompagnées par le Pays dans le domaine culturel depuis 2004**

Depuis 2004, le Pays a accompagné et/ou mis en oeuvre une quinzaine de projets culturels répondants aux objectifs de sa charte, parmi lesquels :

### **Union des écoles de musique en Terres Romanes**

Afin de consolider et fédérer les 7 écoles de musique de son territoire, Terres Romanes a oeuvré à la constitution de l'Union des Ecoles de Musique en Terres Romanes. Cette démarche a permis de mutualiser les moyens et organiser un campus européen de musique intitulé « Musique et Territoire » dans le cadre d'une coopération avec l'Italie grâce au programme Leader+. Après 3 ans de mise en oeuvre, le Pays a accompagné fin 2009 l'Union des écoles de musique à se porter candidat à l'appel à projets AlterIncub afin de consolider son activité et développer son offre de prestation sur le territoire dont elle fut lauréate. Site : <http://ecolesdemusique.terresromanes.fr/>

### **Cinéma en Terres Romanes**

Le Pays Terres Romanes a accompagné la création de l'Association Cinéma en Terres Romanes visant à structurer, fédérer et mutualiser les cinq salles de cinéma que compte le territoire. Avec une programmation et une communication commune, d'importantes économies ont pu être réalisées par chacun des sites et maintenir un service culturel de proximité de qualité. Pour plus d'informations, consulter le site Internet <http://cinemas.terresromanes.fr/>

### **Réseau de Bistrots de Pays**

En partenariat étroit avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Pays a participé à la création et au développement d'un vaste réseau de Bistrots de Pays à l'échelle du territoire. Après un peu plus de 3 ans de travail, Terres Romanes compte 25 établissements labellisés, ce qui fait du réseau Terres Romanes le plus important de France. Ce label est attribué aux établissements situés en zones rurales respectant une charte qualité visant notamment à proposer une offre multiservices aux usagers, offrir des produits locaux aux menus ou garantir une ouverture la majeure partie de l'année. Ce réseau joue désormais un rôle considérable d'animation sociale dans des lieux ouverts à l'année, d'accès aux services publics et services de première nécessité. Les Bistrots de Pays sont aussi un nouveau point fort pour l'accueil des visiteurs. Plus d'infos sur : <http://www.bistrotdepays.com/>

### **Association Ciné Rencontres :**

Le Pays a accompagné, dans le cadre du programme européen Leader +, l'association Ciné-rencontres pour l'animation et la valorisation du centre de ressources sur le cinéma du Pays Terres Romanes dans les locaux de la médiathèque communale de Prades.

### **Association Festival Pablo Casals :**

Le Pays a accompagné, dans le cadre du programme européen Leader +, deux projets de l'association du Festival Pau Casals : « Le Festival Pablo Casals : patrimoine et acteur culturel et économique en Conflent » et « Le Conflent Terre du Festival Pablo Casals ».

### **Opéra Mosset**

Le Pays a accompagné dans le cadre du programme européen Leader +, l'Association Opéra Mosset pour l'animation lyrique de l'arrière-pays Catalan grâce à la création de Sacrée Carmen.

### **Collectif Girafe :**

Le Pays a accompagné dans le cadre du programme européen Leader +, le collectif Girafe pour la création d'un lieu de répétition en Conflent et d'une structure collective.

### **Université Catalane d'Eté :**

Le Pays a accompagné dans le cadre du programme européen Leader +, pour la sensibilisation des jeunes à la culture locale par la pratique du catalan.

Le Pays a également accompagné dans le cadre du programme européen Leader +, les projets et acteurs culturels suivants :

- **Charte intercommunale de Cerdagne** : Saison culturelle dans les hauts cantons: «saison cerdane 2003»,
- **CIELO** : Soutien au développement des animations socioculturelles et de spectacles vivants et Complainte Mandingue,
- **ADECO** : Sauvegarde de restitution des contes, légendes et traditions populaires,
- **Communauté de Communes Capcir Haut Conflent** : Valorisation du chant pyrénéen et catalan et festival polyphonique,
- **Grandir avec les livres** : Expression orale et gestuelle des enfants de la vallée de la Castellane,

- **Association Cani'groove** : Mantestival 2004,
- **Association Artmaniak** : Foinstival Baillesta vie 2005,
- **Commune de Vernet les Bains** : Valorisation du patrimoine de la vallée du Cady,
- **Comité d'Animations Culturelles de Millas** : Féria de Millas: support de sensibilisation à la culture catalane ;
- **Syndicat Mixte Canigou Grand Site** : Etude ethnologique sur le projet de conservatoire de la mémoire du fer du Canigou,
- **Institut de l'Entente Cordiale** : Festival de l'Entente Cordiale
- **La Fabrica** : action culturelle en milieu rural,
- ...

Le détail de ces projets est consultable sur demande au Pays Terres Romanes.

### **3. Un état des lieux de la culture**

*Extrait de la Synthèse diagnostic culturel Pays Terres Romanes en Pays Catalan*

L'observation du champ culturel se limite, souvent, aux pratiques et l'analyse culturelle se borne à des contenus : addition d'activités disciplinaires, territoires géographiques, secteurs catégoriels alors que cette analyse pourrait très bien se poser en terme d'espace, de processus, de rapports sociaux et de constructions sociales.

Dans cette étude nous visons l'analyse du milieu artistique et culturel et sa vision :

- Des modes de socialisation et de reconnaissance
- De l'accès aux pratiques culturelles
- De l'action publique en matière culturelle

Suite à notre travail d'investigation, nous pouvons donc dire que notre problématique principale ici est celle de la construction, de la composition et de la définition des identités professionnelles des artistes (mais aussi des agents culturels) dans un contexte, un territoire, à priori, pauvre économiquement, peu peuplé, très rural (donc pauvre au niveau culturel? Aux logiques patrimoniales exacerbées?) mais aussi riche et diversifié (patrimoine historique, culturel, naturel).

Nous souhaitons la présentation de l'activité et le récit d'un parcours professionnel sous forme d'entretien et par le biais des questionnaires.

Ainsi nous pouvons dire que, ici (mais sûrement comme ailleurs), l'identité de l'artiste ou de l'acteur culturel se construit à même l'activité dans un contexte paradoxal de déprofessionnalisation et hybridation des compétences, d'absence d'une forme professionnelle établie, unifiée et stable et enfin selon des modèles idéaux et stratégiques que se donnent les professionnels sur un territoire donné et la place qui leur est accordée.

Les artistes sont souvent inclassables, les métiers culturels peu visibles et mal connus. Nous remarquons que déterminer son activité professionnelle ici c'est réaffirmer, pour les acteurs rencontrés, une spécificité de créativité dans des conditions d'exercice relevant de la précarité et de la flexibilité.

L'identité des professionnels se construit en référence à leurs représentations du monde, les influences extérieures et le cadre collectif ou les interrelations sociales. Les pratiques professionnelles sont hybrides, le champ culturel se construit autour d'autres pôles d'attractions (l'artiste devient gestionnaire, diffuseur, entrepreneur) dans un contexte où le travail des créateurs est peu valorisé, sous-payé, peu programmé, valorisé.

Ainsi sur notre territoire, les conditions socio-économiques sont incertaines, les valeurs et questionnements identitaires aussi et laissent place à deux positions de la part des acteurs locaux :

- La crispation avec une réaffirmation d'une spécificité (pour les créateurs), l'indignation envers une forme culturelle d'animation et de loisirs, envers un nivellement culturel, un contexte politique ne favorisant pas la qualité, un Territoire ayant peu de conscience du potentiel que représente la culture pour son développement.
- Ils se conçoivent comme des passeurs qui confrontent l'art à d'autres contextes d'action et multiplient les inter-médiations et c'est là que se dessinent le sens de leurs actions (ils sont des médiateurs et des éveilleurs). Désaffiliés de la chose publique, ils œuvrent plus envers le public.

- **Conclusion : une certaine paupérisation du secteur artistique notamment et culturel en général.**
- **Les acteurs locaux sont disposés, de par leur investissement affectif, à œuvrer au développement culturel du territoire.**

#### **3.1 / Des conditions de pratiques et des attentes formulées à prendre en compte pour**

*Schéma de développement culturel – Terres Romanes en Pays Catalan*

## **le schéma culturel du Pays Terres Romanes**

---

### **Les conditions de pratiques des acteurs culturels sont marquées par :**

- Des professions aux limites et définitions obscures (Quelle capacité et volonté du territoire à reconnaître le travail professionnel ?)
- Un positionnement instable : peu de différenciation et de lisibilité des activités.
- L'absence d'une instance structurante en culture qui nuit à leur intervention.
- Pas d'équipements publics adaptés et surtout disponible. Un lieu privé dédié à la création et à la diffusion.
- Un fonctionnement en archipel, des ressources créatives éclatées (manque de communication)
- Un manque crucial de diffusion sur le territoire (les structures font elle-même leur diffusion) avec une dévalorisation des productions locales.
- Peu ou pas d'interlocuteurs publics investis de la question culturelle.
- S'émanciper de la logique « aléatoire » de subventions (qu'il faudrait pluriannuelles), considérer la culture comme un marché avec ses lois, ses tenants et aboutissants.

### **Enfin, leurs attentes formulées sont nombreuses :**

- Asseoir les missions de services publics sur des professionnels
- Reconnaître les professionnels, leurs compétences et les valoriser (c'est à dire payer à leur juste valeur et ne plus diffuser sur du « volontariat »)
- Valoriser le travail des bénévoles comme participant à une économie globale du territoire, à un dynamisme culturel mais différencier le travail professionnel de l'investissement bénévole ou de la pratique amateur.
- Valoriser les savoirs-faire
- Accompagner et promouvoir pour la qualité de l'offre
- Clarifier les compétences de chacun et s'engager mutuellement : le territoire en est capable, élus comme acteurs locaux.
- Ne pas délaissé les enseignements artistiques et les asseoir sur une exigence de qualité (professeurs de danse, de musique). L'enseignement des arts plastiques n'est pas structuré, est très pauvre. Le lecture publique souvent structurée autour du bénévolat.
- Un besoin de formation professionnelle important (analyse du collectif Girafe agréé organisme de formation)

### **Leur parcours professionnel sur le territoire :**

Différents parcours mais tous marqués par :

- Un ralentissement voire une baisse des activités avec un besoin de reconquérir un public, reconquérir l'intérêt des élus des collectivités pour la question culturelle : les acteurs culturels ont des difficultés à appréhender la sphère politique et les élus ont du mal à se positionner, en tant qu'élus, sur le champ culturel. Une nécessité de développer l'auto-programmation et de conquérir des champs autres que ceux traditionnellement culturels (actions culturelles dans les entreprises, le champs social) .
- Des acteurs présents depuis un moment (10, 20, 30 ans) et qui viennent bien souvent (pour les activités de création notamment) d'autres territoires, avec une formation extérieure.
- Une offre de qualité avec une réflexion sur beaucoup d'esthétiques (théâtre et danse contemporains, clown, cinéma art et essai, musique de chambre....) mais une offre inachevée du fait de la carence de diffusion localement.
- Des acteurs pragmatiques, qui se réunissent autour de projets empiriques et qui sont volontaires pour œuvrer collectivement.
- Un positionnement difficile (mi-pro/ mi-amateur), un manque de visibilité des professionnels, un manque de reconnaissance
- Des partenaires incertains:

- Les communes et les élus locaux restant les premiers acteurs de proximité (prêt de salle, reconnaissance). Le rôle culturel des communautés des communes en définition.
- Le Conseil Général soutenant les enseignements artistiques (pas les ateliers artistiques et culturels), les acteurs professionnels, les festivals mais une illisibilité des conditions et mode d'attribution des subventions (avec en 2009, une baisse de 10% du budget consacré à la culture et 30% pour l'éducation populaire)
- La Région active dans le domaine des festivals
- La DRAC loin des acteurs locaux et ne soutenant majoritairement que les « institutions » culturelles, une expertise partielle de leur part
- Le Pays en difficulté dans son rôle véritable d'accompagnement; un rapport difficile des structures avec le programme Leader (de par le thème du Leader « valorisation touristique », et le fait que le soutien financier arrive en fin d'action (problème de trésorerie des structures))
- L'éducation nationale, la FOL : des partenaires potentiels et investis (mais quelle expertise du travail des professionnels ici ? Quels critères de reconnaissance et consécration de la qualité artistique ?)
- Le PNR : projet artistique autour de Vauban, action de collecte de la mémoire orale, partenariat avec musée de Cerdagne mais l'action culturelle, hors champs patrimonial, n'est pas de sa compétence (convention avec la Pays)
- Un public à construire mais demandeur, curieux

Les acteurs culturels locaux témoignent de trois mouvements complémentaires qui caractérisent la culture sur ce territoire (mais sûrement ailleurs) :

- La présence massive de la culture et de l'art, la massification et profusion des activités et l'introduction du social, du touristique, du patrimoniale, du populaire à l'intérieur même du travail artistique
- La profusion des qualités et des compétences (techniciens du culturel) qui interrogent le rôle de chacun : comment reconnaître les compétences des acteurs non-qualifiés mais qui in situ, ont une connaissance fine du public local et de ses besoins, qui adaptent leurs actions sur ce territoire.
- Une tendance à hiérarchiser l'art et la culture qui témoignent des crispations et tensions précédemment citées (légitimité, élitisme, simplification des propositions culturelles et peu de volonté « d'excellence ») et qui témoignent d'un certain « complexe » face à la question culturelle (de la part des élus mais aussi de la part des habitants).

### **3.2 / Les enjeux culturels du Pays**

La mise en place d'un schéma culturel se doit de mobiliser diverses actions notamment au niveau du territoire :

- Entretien et mettre en valeur le patrimoine du territoire (historique, monumental, environnemental, scientifique, traditions, dialectes....tout ce qui forge l'identité locale)
- Favoriser la création artistique (compagnies professionnelles, artistes, pratiques amateur)
- Agir pour la diffusion artistique (exposition, spectacle, salle de cinéma, festivals, bibliothèque...) pour lutter contre l'exclusion et le repli sur soi
- Favoriser l'accès pour tous à la culture et à l'éducation artistique et culturelle (école (musique, danse...), associations, éducation populaire...la sociabilité de la culture)

L'action culturelle quant à elle participe au développement des territoires car :

- Elles renvoient une image du pays à l'extérieur, elles le rendent visible et lisible

- Elles renforcent un lien à la localité à l'intérieur du Pays, elles apportent un « mieux-vivre » et la satisfaction des besoins au niveau local
- Elles créent un réseau social qui relie acteurs locaux, acteurs politiques et habitants du territoire (liens entre acteurs éducatifs, collectivités et associations, professionnels et bénévoles)
- Elles permettent la proximité aux œuvres, à l'art, à l'éducation et donc participent au maintien et à l'accueil des populations et au dynamisme du territoire

Les enjeux des culturels sont donc:

- L'accès à la culture et la sensibilisation des publics
- La circulation et le maillage du territoire
- La répartition équilibrée entre offre et demande et la possibilité d'innover
- La pérennité des emplois culturels et le maintien du couple amateur/professionnel

Le territoire est marqué par ses attributs de :

- Passage : une vallée historique de migration et de mouvement des populations aujourd'hui peu valorisée
- Destination, les Hauts-plateaux vivent quelque peu de façon autarcique (avec une ruralité choisie, une certaine richesse économique, un territoire dynamique, scientifique)
- Péri-urbanité et polarité tournée vers l'agglomération qui peut-être une force pour le territoire car la culture vivante est très sensible à la polarisation.

Et ce dans un contexte global de ruralité, aux sociabilités villageoises, aux fonctions agricoles encore présentes, à l'ancrage territorial fortement identitaire et aux logiques touristiques et patrimoniales.

### **3.3 / Les freins à l'œuvre sur le territoire**

Entreprendre le chantier d'un service public de la culture demeure une nécessité mais semble être problématique :

**Tout d'abord car la mission d'intérêt général ne fait plus débat aujourd'hui** (c'est à dire qu'il n'y a pas de réel débat public en ce domaine, l'engagement collectif s'essouffle), ensuite, car la culture est souvent instrumentalisée (culture et tourisme, finalités commerciales, politiques, éducatives, sociales) : légitimer la culture en tant que service public c'est un combat permanent pour le sens et les budgets (où le « combien ça coûte » l'emporte sur « le combien ça rapporte »).

**Ensuite car le jeu des acteurs se construit autour de différentes logiques propres au territoire :**

- Le contexte politique : la culture est prise dans des enjeux de pouvoir, de redéfinition des territoires (tous les territoires sont en gestation : redéfinition des compétences et partage de ces dernières entre l'intercommunalité, le Pays, les collectivités territoriales)
- Le contexte social : avec une distinction entre autochtonie et néo-ruralité, une culture populaire et une culture élitiste, une identité liée à des traditions (un passé, patrimoine, folklore) et une identité contemporaine en construction (culture scientifique, arts vivants, création contemporaine). Les acteurs locaux interrogent la capacité de réception des œuvres artistiques de la part des publics, des actions culturelles publiques. La construction du public est nécessaire et est l'écho du besoin de mobilité sociale et territoriale (c'est à dire rendre accessible la culture sans dévaloriser les productions des acteurs culturels : « plus de diffusion au rabais »).
- Le contexte économique : richesse des ressources, mais pauvreté des moyens, des équipements, précarité des artistes.

La spécificité culturelle ici c'est donc :

- La culture on la vit mais on en vit pas ou mal
- La culture semble déliée de ses fondements anthropologiques (c'est tout l'intérêt de travailler l'actualisation du patrimoine, et l'histoire commune)
- Car la culture apparaît souvent déliée de ses acteurs locaux (elle serait parachutée, on méconnaît les attentes des publics)
- La culture est un rapport de force, 1. Sociologiquement (groupes sociaux d'appartenance, question de l'espace public), 2. symboliquement (culture légitime et autres en quête de reconnaissance), 3. socialement (nivellement culturel et confusion animation/ culture)
- la culture qui se « voit » ou se donne à voir est souvent apparentée à ses attributs « populaires » confondant folklore et culture populaire (nécessité de réaffirmer la différence entre culture populaire/culture du peuple en présence; culture légitime/ culture en construction).

Finalement, le constat fait par les acteurs eux-mêmes c'est qu'il existe un **réseau de production développé et riche mais ce dernier est éclaté, divisé et déresponsabilisé** et marqué par :

- Une certaine méfiance réciproque
- Une vitalité paradoxale : une dispersion plus qu'un dynamisme
- Une décomposition de la responsabilité collective autour du projet (les mises en réseau des acteurs en sont à leur balbutiement, initiées par les structures publiques, ne sont pas soutenues sur le long terme et se basent largement sur du bénévolat, font face à des habitudes à œuvrer seul, laissent place à peu de réflexion en amont sur les pratiques et le public, enfin empêche toute nouvelle réflexion en ce domaine, notamment les enseignements artistiques)

**L'action culturelle est empêtrée dans les contextes économiques-politiques locaux, l'agir des acteurs est loin d'être déconnecté du lieu (c'est la grande richesse du Pays) mais les registres sociaux du lieu semblent aliénants, bloquants.**

### **3.4 / Les lignes de forces**

Dans ce contexte, nous dirions que l'action culturelle sur le Pays repose sur un tissu d'acteurs investis :

- Un potentiel important, des artistes nombreux, des opérateurs investis, des structures publiques qui tentent de valoriser les relations entre acteurs, qui tentent de faire des espaces des territoires réceptifs où l'action culturelle aurait une résonance sociale (actions du Pays, PNR). Cette résonance sociale est surtout vraie pour les bistrots de Pays.
- Un tissu de bénévoles important, des pratiques amateurs nombreuses, se développant et révélant un réel besoin de pratiques culturelles (la culture on la vit)
- Le maintien de l'esprit paysan, c'est à dire « habitant un Pays » : une ruralité choisie, un territoire valorisé symboliquement.
- Une certaine « écologie » de la part des acteurs culturels : leur pratique n'est pas déconnecté du lieu et souvent en rapport à la ruralité, leurs objectifs sont propres à la configuration du territoire (« création en milieu rural », travailler pour le public local, valoriser les ressources locales, se diffuser localement...): ce retour au local est une richesse pour la structuration de l'offre culturelle car cette dernière peut s'appuyer sur cette volonté d'agir ici comme une redéfinition des fonctions d'un territoire et expression de nouveaux sens, expression des identités métissées. Or peut-on vivre localement de son activité professionnelle ? Il y a nécessité à développer des partenariats extra-territoriaux, à favoriser la mobilité des artistes, à faire venir des professionnels et à exporter les professionnels du territoire. Une approche en terme de multiterritorialité

s'impose.

La structuration de l'espace et du champ culturel nous dit que l'action culturelle (publique ou institutionnalisée) est préoccupée par son image (les festivals par exemple, qui apparaissent comme une « plus-value » symbolique) et les logiques d'équipements car ils ont un impact visible.

Pourtant l'action culturelle, celle des artistes, des médiateurs, repose ici davantage sur :

- Des ressources informelles et immatérielles et peu sur des infrastructures, équipements (en effet, les acteurs parlent avant tout d'un besoin de structuration, de service, de politique culturelle et pointent peu la faiblesse des équipements en tant que priorité dans l'immédiat)
- Des opportunités, des coïncidences, des personnalités : Certains milieux paraissent plus réceptifs que d'autres par l'action pérenne d'associations développant à l'année l'initiation, la sensibilisation, et par la présence de leaders (d'où l'intérêt de développer plusieurs pôles) qui pourraient pacifier les relations entre acteurs culturels
- Une ambiguïté entre constitution d'une culture donnée à voir dans le cadre d'une politique touristique ou d'un projet économique et une culture qui qualifie fortement le territoire et oeuvrent pour les habitants et cette culture est à redéfinir, cette « culture » reste à trouver.
- L'appréhension de limites territoriales n'est pas toujours facile et ré-interroge les notions de local, Pays, région.... Ces limites administratives peuvent nier les limites identitaires, les politiques de développement elles-mêmes peuvent ne pas en tenir compte tout en invoquant une culture commune (pertinence du Pays, de ses limites et définition). À l'inverse, les territoires administratifs ne sont pas dénués de fondements culturels (rôle des communes important, département, beaucoup d'attentes des acteurs locaux envers les communautés de communes)
- Des événements et équipements qui prennent sens localement (opéra Mosset, ciné rencontres, BD de ploucs, les bistrotts de Pays) : il y a mariage entre action culturelle et projet social : il s'agit donc de trouver une résonance sociale
- Un besoin d'expertise : l'aménagement culturel du territoire repose sur des enjeux de l'évaluation des projets culturels et la question des critères à adopter pour les évaluer : quelle capacité du territoire à mettre en place des critères d'éligibilité ? Les acteurs culturels locaux peuvent-ils jouer le jeu ?
- Les liens aux lieux d'équipements, d'événements et de pratiques culturelles en pleine définition et qui interrogent les politiques publiques

### **3.5 / Synthèse de l'offre et de l'organisation culturelle du Pays**

Pour résumé, nous dirions que les caractéristiques culturelles du Pays sont les suivantes :

#### **Une image, un « sentiment » de vitalité culturelle marquée par :**

- Le Pays acteur, mobilisateur de financement, développe les conventions et qui est perçu comme un délégataire de missions de service public au tissu associatif alors que ce n'est pas une collectivité : Union des écoles de musique, association cinéma terres romanes, collectif Girafe
- De nombreux projets soutenus par Leader qui marqueraient une certaine vitalité
- Le patrimoine roman, image « officielle » du Pays
- L'histoire artistique marquée par Pau Casals
- La vocation touristique du territoire et la valorisation de ses ressources naturelles, historiques, patrimoniales
- Des associations nombreuses (plus de 1600 sur l'ensemble du Pays)
- Des ressources créatives nombreuses
- Des organisations publiques-relais locaux (Chartes, PNR, service culturel de certaines mairies)
- Des festivals rayonnants avec des acteurs qui pourraient davantage jouer un rôle de

leader localement.

- Une labellisation « bistrots de Pays » qui consacre au Pays un caractère rural à la sociabilité villageoise, montagnarde et où une expérimentation culturelle est possible.
- Une certaine aptitude des élus, le territoire semble prêt mais les différents acteurs doivent apprendre à faire ensemble (dépasser les logiques territoriales, retravailler les légitimités, dépolitiser l'action culturelle)

### **Mais une réalité plus nuancée :**

- Un fonctionnement en archipel
- Pas de structuration d'une politique culturelle des enseignements artistiques : quelques actions engagées, on s'empêche de repenser la question.
- Des acteurs isolés et peu reconnus, mal identifiés
- Un manque de communication et d'information à tous les échelons (communication du Pays, communication entre communautés de communes, entre communes, envers les habitants, envers et entre les acteurs locaux)
- La faiblesse des équipements professionnels et un manque crucial de réseau de diffusion
- Une offre culturelle à développer et à améliorer : un besoin de qualité face au nivellement culturel, un sentiment d'auto-satisfaction.
- Des enseignements artistiques pas positionnés en tant que service public. L'enjeu est la mise en place d'une réelle politique d'enseignement artistique consacrant les compétences des professionnels qui les mèneront. La structuration actuelle de l'enseignement musical ne ressort pas d'une réelle politique culturelle (autosatisfaction, on ne se pose plus de question)
- La participation citoyenne : pratiques amateurs développées mais fréquentation des lieux et activités professionnelles peu développée.
- Le déficit de la mise en valeur de la présence des artistes, un manque de soutien à la recherche artistique.
- Une tendance à folkloriser l'identité catalane, dans un contexte de faibles relations transfrontalières

### **Des actions à engager :**

- La conquête des publics exclus (réfléchir en terme de mobilité sociale et non uniquement spatiale)
- Une politique de valorisation patrimoniale (car le patrimoine est mal positionné)
- Une politique d'accès aux services de proximité mais une proximité sociale (politique tarifaire, engagement politique)
- Une politique permettant l'exercice des pratiques amateurs liée aussi à une politique permettant de bénéficier d'un enseignement artistique de qualité (s'appuyant sur des professionnels et non des bénévoles),
- Une politique permettant présence et diffusion des acteurs culturels professionnels.
- Enfin, une politique valorisant les actions, acteurs et structures culturelles en intégrant de façon maîtrisée la logique touristique (tout en remettant à leur place économie de la culture et économie touristique).

Permettre la réappropriation de l'histoire culturelle, de l'histoire romane, privilégier l'identité catalane (et nouvelles identités catalanes), développer l'offre en qualifiant fortement le territoire (en portant son attention sur la fragilité des professionnels) et en le structurant (définir les délégations de compétences et les moyens mis pour ces compétences). Il s'agit de renforcer l'attractivité et l'identité du territoire en oeuvrant pour:

- Faciliter la circulation de l'information
- Structurer la diffusion
- Développer des stratégies de coproduction (scop, coopératives d'activités, partenariat fort et commandes publiques...)

- Tirer les leçons des expériences de mise en réseau et réfléchir conjointement à ce que veut dire une mise en réseau dans les domaines culturels (administration, production, médiation gestion des équipes ?) Quelles échelles territoriales de mise en réseau ?)
- Permettre l'innovation culturelle, soutenir les initiatives de développement culturel
- Réfléchir à un partenariat et coopération des collectivités publiques et des acteurs culturels pour pérenniser l'emploi
- Réfléchir à la place du public dans l'acte culturel (une étude en ce sens apparaît nécessaire)

### **Les pièges à éviter :**

Pour mettre en place ce schéma culturel aujourd'hui, il s'agit de ne plus se limiter à :

- Lister l'existant (avec une position d'auto-satisfaction)
- Mettre en réseau les acteurs sans réfléchir en amont sur les conséquences quant aux pratiques et à la qualité des offres culturelles (la gestion passant alors devant la pédagogie ou l'action de création)
- Ne traiter que des acteurs professionnels en ignorant les bénévoles
- Isoler la question culturelle des autres projets communaux, intercommunaux et en faire un objet à part.

## **4. Le positionnement de la culture sur le territoire : une approche et une méthode de construction**

### **4.1 Préambule :**

Ce chapitre a pour vocation d'explicitier les principes généraux qui ont conduit ce schéma de développement culturel et les principaux axes de positionnement des domaines de la culture. En effet, si le groupe de travail a mené librement ses réflexions et des initiatives, il a toutefois été guidé par un rappel à un contexte national (parfois européen) dans lequel évoluent les politiques culturelles.

Cet encadrement a largement pris en compte les attendus du territoire en matière culturelle traduits dans la Charte du Pays Terres Romanes en Pays Catalan. Il a dans le même temps calé le fond et la forme de ce schéma stratégique vers des actions et méthodes du 21<sup>ème</sup> siècle, dont l'élaboration n'a du reste pas toujours été des plus simples, notamment en matière d'économie de la culture, domaine fondamental mais encore peu perçu sur les territoires et par les acteurs directs et indirects de la culture.

En ce début d'année 2010, au regard des études plus répandues (sur les acteurs culturels, leurs statuts et leurs pratiques, sur les retombées économiques de la culture, sur les entreprises culturelles, etc.), des données plus diffusées (le financement majoritaire de la culture par les collectivités locales, les bénéfices de la culture au profit de l'attractivité des territoires, etc.), la culture vient indéniablement jouer un nouveau rôle dans les politiques territoriales.

Le chapitre qui suit expose les fondamentaux qui ont conduit les principes de ce schéma de développement culturel, rappelant avec force que les Pays ne sont pas venus occuper une posture nouvelle et supplémentaire de financeurs de la culture. Ces nouveaux territoires de projet, élaborés par les acteurs eux-mêmes, se doivent d'être innovants et surtout engagés dans des démarches prospectives garantes de développement à la fois social et économique, ce à quoi répond largement le domaine de la culture.

### **4.2 La place et le positionnement de la culture aujourd'hui sur les territoires**

#### **D'une manière globale ... :**

Le Pays Terres Romanes en Pays Catalan présente les caractéristiques culturelles d'un grand nombre de territoires ruraux et péri-urbains. Il donne également à percevoir des pratiques culturelles et des difficultés inhérentes à la forte évolution du domaine de la culture sur le plan national, face à certaines pratiques maintenues dans leur vision et leurs actions depuis des décennies comme :

- Des pratiques associatives souvent dépendante des subventions publiques, induisant de fait une confusion entre secteur public et secteur privé et des « dérives » quant aux relations entre associations et collectivités locales (habitudes de dépendance, risque de clientélisme, confusion des genres, absence d'évaluation...)

- Une instrumentalisation et/ou exploitation et/ou confusion culture-tourisme, le domaine du tourisme ayant une fonction strictement commerciale mise au service de la culture et tout particulièrement du patrimoine
- Un manque de professionnels : c'est un des rares domaines de la vie socio-économique où le professionnalisme n'est pas perçu comme une exigence
- Une confusion entre pratiques culturelles et pratiques de sociabilité même si elles sont souvent compatibles ; elles ne relèvent pas des mêmes définitions et tutelles juridiques et fiscales
- Une méconnaissance précise des publics et de ses attentes et besoins d'où un grand désarroi des acteurs culturels publics ou privés face à des attentes citoyennes (service public) et/ou des marchés de « consommations » culturelles (privées) alors qu'un marché de la culture existe depuis des siècles, la musique et le cinéma en sont des exemples quotidiens et celui du patrimoine est aujourd'hui en passe d'être assumé même par les services de l'Etat...
- Des risques de dérives « folklorisantes » du patrimoine immatériel (identité locale), comme une vigilance et attention à porter aux domaines de nouvelles formes de pratiques culturelles engageant notamment des jeunes (images, création graphique, musique)
- Un maintien partiel du mythe de la "démocratisation culturelle" (issue notamment de l'absence d'évaluation des politiques publiques et de leur évolution) ; aujourd'hui moins de 10% des habitants ont une réelle pratique culturelle et ce chiffre reste stable depuis des années...

Ces quelques constats demeurent les plus fréquents et n'avaient, en ce début de chapitre, que pour objet de rappeler que l'élaboration des politiques culturelles territoriales se doit de tenir compte de ces analyses et données à présent bien reconnues.

### **D'une manière plus locale :**

Terres Romanes en Pays Catalan est doté de nombreuses initiatives culturelles et bénéficie de la présence d'acteurs qui ne sont pas tous bien identifiés, d'où le besoin d'une politique culturelle structurée : les enjeux sont en premier lieu dans le domaine de l'identité du territoire et de sa visibilité, la culture constitue un atout majeur d'attractivité à valoriser – musique, cinéma, patrimoine, création artistique, culture scientifique, culture liée à l'environnement et à l'ethnologie...-

Cette réalité est aussi paradoxalement celle d'une certaine méconnaissance des réalités actuelles de la culture comme son présumé « coût » (la culture ne coûte pas mais ses effets induits ne sont pas perçus en tant que tels), les statuts professionnels des acteurs (quels qu'ils soient et sans jugement de valeur), les incidences sociales et fiscales de ces statuts, le rôle des acteurs de la culture dans la vie socio-économique, les missions de services public à développer (enseignements artistiques), le soutien du public au privé, le partenariat public-privé...

Enfin le constat est fait que quel que soit le cadre, la culture reste parfois insaisissable et libre, sur ce territoire comme ailleurs et que ce domaine doit le rester.

Pour ce qui concerne les enjeux de vie et de développement de la culture et de tous les acteurs sur le Pays Terres Romanes, l'interconnaissance, la réalité de la production actuelle et de celle des publics, l'évitement des clichés, la tolérance comme les divergences

exprimées feront d'une politique culturelle un espace de création, de recherche, d'innovation, d'enrichissement matériel et immatériel.

Plus largement, le constat est fait que la culture est un des facteurs qui contribue largement au développement de chaque territoire du Pays. Un public est là, même si l'offre culturelle « n'est pas rentable », elle propose un enrichissement personnel et collectif, une manière de relier les habitants entre eux et les habitants avec les visiteurs. Ce constat constitue un des enjeux de la politique culturelle du Pays et doit attirer le regard de chaque responsable du développement en matière de service public.

### **Un nécessaire repositionnement :**

Dans un contexte national et territorial en profonde mutation, le domaine de la culture doit s'adapter aux évolutions socioéconomiques de la société. Dans ce cadre, la culture a besoin d'être repositionné socialement et économiquement, tenant compte du fait que :

- La culture doit être "expliquée" comme n'étant plus la seule prérogative d'une politique d'Etat (aujourd'hui se sont les collectivités locales qui font et financent majoritairement la culture), même si des lois régissent toujours certains domaines, notamment ceux du patrimoine (musées, archives, Monuments Historiques et sites, archéologie) et si des "reconnaisances" existent sous la forme de "labels" (résidences d'artistes, scènes nationales, classement des créations culturelles par un comité d'expert...)
- Le vœu de la démocratisation culturelle n'a plus cours, remplacé par des missions de services publics en pleine refondation et une plus grande structuration (professionnalisation) des acteurs de la culture
- Les politiques de "saupoudrage" et de fort subventionnement des activités culturelles sont terminées sans que pour autant la notion de service public ou de DSP ne soient énoncées et mises en œuvre. La nécessité de se conformer à la loi, notamment en matière de DSP et de conventions public-privé (les modes de subventions aux associations ne sont pas toujours connus et conformes, comme les modes de gestion, les mises à disposition de locaux, l'absence d'appels à projet, d'appel d'offres conformes au Code des Marchés publics...)
- La fin de la confusion entre culture et social, du service public et de la prestation privée : la culture se structure au niveau européen comme les autres domaines de l'entreprise privée, le service public de la culture se structurant autour de la notion de projet ou de politique culturelle
- La fin de la confusion entre événementiel (relevant plus souvent du domaine du tourisme culturel) et politique publique de la culture (bibliothèques, médiathèques, lieux de pratiques et de diffusion, aides à la communication culturelle, action éducative et enseignements culturels et artistiques...). Il existe des territoires et des situations qui développent actuellement la pérennité des actions au cours de l'année au profit des habitants et ceci ouvre de nouvelles voies.
- Le besoin impérieux d'identification des publics afin d'optimiser les investissements publics et privés et surtout de mieux prendre en compte les attentes et besoins des habitants.
- La nécessité de rechercher la cohérence territoriale dans les initiatives : la mise en réseau des acteurs pour apporter une valeur ajoutée à l'activité culturelle (dont une connaissance mutuelle mais également la mutualisation des outils et des lieux) et

éviter la dispersion des financements publics et surtout l'épuisement concurrentiel des acteurs culturels d'un même territoire.

Dans ce cadre, élaborer un schéma stratégique de développement de la culture suppose un certain courage du fait même de la vision très réductrice et même caricaturale de la culture qui ne peut plus avoir court actuellement, et à plus forte raison dans l'avenir.

De nombreux acteurs et territoires sont engagés dans de nouvelles initiatives, les formations mises en place ces dernières années au sein des collectivités, des établissements et organismes professionnels diffusant favorablement leurs compétences.

### **4.3 Les principes fondamentaux ayant guidés l'élaboration du schéma de développement culturel du Pays**

Pour l'élaboration de son schéma de développement culturel, le Pays a souhaité dès le début de la démarche énoncer les fondements de sa stratégie, au regard de sa vocation, de sa mission, de ses moyens et du contexte territorial. C'est ainsi qu'il a clairement affirmé que :

- le domaine de la culture est le fondement même d'un territoire, son identité première : il s'agit simplement de prendre en compte les différences et spécificités exprimées par chaque micro-espace et de travailler à construire une vision commune, respectueuses de ces différences,
- le tourisme, reconnu comme un secteur économique et de développement, repose en quasi-totalité sur le patrimoine naturel et culturel et la culture, en tire de nombreux bénéfices commerciaux, au détriment des acteurs de la culture et sans que ceux-ci en aient pleinement conscience, les deux secteurs ne collaborant que très peu : cette cohabitation est en train de monter en puissance et de gagner en transparence,
- il n'est plus possible de confondre service public de la culture et prestations privées : les logiques de développement peuvent être totalement contradictoires et les responsables de collectivités ne doivent plus se trouver en situation de risque (juridique, fiscal, financier...),
- il est nécessaire d'éviter de confondre culture et sociabilité : les deux formes d'expression ont toute leur place que chaque territoire mais ne relèvent pas du tout des mêmes logiques de lien social et de bien vivre ensemble
- 
- il faut œuvrer à la reconnaissance professionnelle du domaine culturel comme un domaine de la société où le professionnalisme est une exigence pleine et entière, où la collectivité publique peut accompagner cette démarche de développement : c'est le point sur lequel des efforts particuliers doivent être faits et sont en cours,
- il faut faire attention à dissocier équipements et projet culturel : une salle ne fait pas une politique culturelle, même si elle contribue très favorablement à la diffusion et la vie sociale et dans certains cas à la création. Il convient toujours de tirer enseignement des expériences du passé d'un territoire (coûts exorbitants pour des lieux inadaptés, évolutions très rapides des conditions de création culturelle préférant parfois la « friche », impératifs de budgets de fonctionnement, étude préalable des besoins...),
- il est nécessaire de déculpabiliser les discours de ceux qui croient "ne pas savoir", ne pas pouvoir faire dans le domaine de la culture : chaque citoyen est doté d'une

culture qui lui est propre et doit pouvoir s'exprimer, sous réserve qu'elle enrichisse et serve un projet commun, de vie collective faite de différences. La culture de chacun ne fait pas une politique culturelle, pas plus que les seules orientations des tutelles, mais elle peut y contribuer,

- il est indispensable de se conformer aux lois et réglementation en vigueur : liens publics-privés, subventions aux associations, conventions d'objectifs, DSP, Code des Marchés Publics, Code des collectivités territoriales, modes de gestion, modes de financement, FCTVA et TVA...,
- ce schéma va être l'occasion de faire des choix, les assumer, les expliquer, les faire partager : la vision partagée de la culture s'affiche aujourd'hui comme un des points forts majeurs des Pays parce que voulue et complexe à la fois.

C'est ainsi que le domaine de la culture et celui du développement deviennent parfaitement compatibles tout en contribuant fortement à la dynamisation et à l'attractivité d'un territoire tant dans le service public (médiathèques, écoles de musique) que l'aide au secteur privé (consolidation des entreprises culturelles, aides aux artistes, à la diffusion...).

#### **4.4 Une méthode : la formation-développement et la découverte active du territoire**

##### **Présentation de la méthode :**

La méthode de la formation-développement a permis de mener à bien ce schéma de développement culturel de Pays en favorisant :

- le débat autour des notions déroulées précédemment : ce qui apparaissait comme une liste de principes, de chiffres, voire d'injonctions parfois, s'est transformé progressivement en éléments constitutifs d'une politique culturelle en constante mutation et évolution,
- l'appropriation de certaines perceptions de la culture et autres données,
- la découverte du territoire du Pays au cours de chaque séance sur un site donné, le groupe étant accueilli chaque fois dans un contexte différent, ce qui a favorisé fortement l'interconnaissance au sein du groupe et l'exposé de problématiques différentes,
- l'incarnation progressive d'un territoire culturel, avec ses propres problématiques mais rattachées à ces données d'ordre général que vit finalement chaque territoire de cette configuration en France, les ressources humaines et les compétences les passions restant au cœur de ce projet culturel.

### **Les effets de cette méthode**

Cette méthode a eu pour effet de combiner et doser l'équilibre entre les problématiques conceptuelles qu'imposent un schéma de développement culturel et l'incarnation de cette politique culturelle au travers de ses acteurs/ressources humaines.

Elle a également favorisé l'implication des acteurs, l'appropriation des enjeux (et d'un vocabulaire commun, une perception commune de la culture), un nouveau positionnement de la culture en lien avec l'économie, l'engagement potentiel dans un processus de responsabilisation, d'expertise, de gouvernance. Ces points sont détaillés dans le chapitre suivant.

En résumé, la méthode de la formation-développement a permis d'identifier et de créer les conditions de la mise en œuvre d'une politique culturelle.

Les actions d'application d'un schéma stratégique de développement culturel passent par trois étapes :

- l'identification des attentes et des besoins, celle des potentiels et des ressources,
- la définition d'un cadre d'intervention et d'actions élaboré sur la base d'un vocabulaire commun, d'une vision partagée du concept puis de la place de la culture sur le territoire,
- la constitution d'une « boîte à outils », d'un dispositif de mise en œuvre des actions, dans le temps et sur la durée.

## **5. Les objectifs d'actions**

Ce chapitre présente le plan d'actions qui a été calibré sous un format « raisonnable » et limité par des contraintes de réalisme s'opposant à la notion de catalogue d'opérations. Le choix fait a été celui de l'efficacité et d'une ambition qui vise la qualité et le bénéfice de l'habitant.

### **5.1 Champ d'intervention du schéma culturel du Pays**

Ce schéma concerne tous les domaines sectoriels "traditionnels" de la culture - livre et lecture, arts plastiques, spectacle vivant, média, éducation culturelle et artistique, patrimoine, savoir-faire et métiers d'art, langue et culture catalane – même si les entrées choisies ont été plus transversales.

Il a pour vocation de contribuer à intégrer la culture aux autres domaines du projet de développement du Pays par son caractère transversal : emploi, tourisme, social, économie, en évitant toutefois les confusions.

Le Pays a souhaité également que soient pris en compte les autres projets stratégiques, actuellement définis sur le territoire et notamment la question de l'action culturelle et des associations, la place des grands « événementiels », la prise en compte de certains publics, l'action conduite dans le cadre des Bistrots de Pays, la place des entreprises artisanales, les besoins du développement touristique, le partenariat avec le Pnr des Pyrénées Catalanes, la question de l'emploi et de l'économie de la culture.

### **5.2 Les attendus du schéma culturel du Pays**

Par la conduite de cette démarche, le Pays souhaitait apporter des éléments de réponses quant à :

- l'information par une définition de la culture et un cadrage général : dirigés plus spécifiquement vers les acteurs "relais" dont les élus, les techniciens, les habitants, les acteurs d'autres domaines...,
- la pérennisation des partenariats dans l'accompagnement des démarches collectives, concertées et la mise en visibilité des actions menées, de l'appui technique aux financements de projets,
- la priorité donnée aux habitants-usagers de la culture tant dans les domaines du service public de la culture que dans l'accompagnement des porteurs de projet et des acteurs en place puis le développement d'un territoire ouvert à la culture de l'échange, de l'accueil, de la production et de la diffusion,
- l'accompagnement de la communication culturelle qui facilite et contribue à soutenir les actions, la promotion et la diffusion dans et surtout hors du territoire.

### **5.3 Les problématiques abordées**

La démarche d'élaboration du schéma culturel a été l'occasion d'aborder avec les acteurs culturels, les partenaires institutionnels et les élus, des questions de fonds qui touchent le domaine culturel, parmi lesquelles :

- **La question de la lisibilité du statut des acteurs culturels** : les acteurs culturels ont plusieurs statuts qui doivent devenir visibles, lisibles et compréhensibles par tous, afin de lever la situation de « flou » qui existe ici comme ailleurs (association, service public, nomenclature des métiers très variée, société, coopérative, etc.).

Ils ont tous leur place mais celle-ci doit être la plus juste au regard du contexte et des attentes et besoins des publics : les acteurs culturels peuvent proposer des offres culturelles mais la question des publics doit rester au centre des préoccupations. Le système des subventions ne peut venir remplacer systématiquement le manque à gagner de l'absence de publics ; le Pays peut toutefois accompagner les actions en faveur de l'équilibre offre des acteurs culturels/publics culturels locaux et extérieurs.

La question du bénévolat doit être prise en compte car elle interroge les façons dont une société reconnaît les engagements « citoyens » et généreux et les valorise (pas seulement sur le plan fiscal...), reconnaissant par là un ancrage légitime d'action. Le bénévolat doit rester le domaine du libre choix et ne pas devenir le domaine où le travail n'est pas rémunéré, ce qui engendre frustration, injustice et manque de considération.... Sans parler d'habitudes prises depuis des années et qui pénalisent surtout les jeunes diplômés en recherche d'emploi.

Il s'agit, dans le cadre de ce schéma de développement culturel de reconnaître compétences et professionnalisation (les bénévoles, les professionnels et les « doubles statuts<sup>3</sup>), de faire des choix en fonction de critères clairement définis et de procéder à des évaluations d'actions, notamment lorsque des financements publics sont engagés. Il ne s'agit pas que de moyens financiers, mais de reconnaître des actions de qualité, conduites par des professionnels et/ou des bénévoles.

- **la question de l'accueil lors des événements et manifestations** : ces questions concernent le domaine du tourisme mais peuvent aussi mobiliser des partenariats pour faire avec les disponibilités du territoire et des territoires voisins. Il est rappelé que si les festivals et sites de visite ont besoin des publics touristiques et des recettes engendrées directement (indirectement, les recettes ne reviennent pas toujours au plus juste à la culture et au patrimoine), cette politique culturelle vise en premier lieu les habitants.
- **la question du « marché » de la culture et de l'art en particulier** : celui du territoire et du département est réduit et il faut penser à « exporter » les compétences sans oublier d'appuyer et d'investir en faveur des acteurs culturels locaux pour développer des publics et de la demande locale (par de la formation, de l'information, de l'organisation, des actions pédagogiques, etc.)

---

<sup>3</sup> des professionnels qui souhaitent maintenir une part de leur action en bénévolat en mettant leurs compétences au service de bénéficiaires

- **une logique de viabilité et non de rentabilité est voulue et accompagnée par le Pays en faveur des acteurs structurés du territoire** : l'exemple du réseau de Bistrots des Pays Terres Romanes commence à être bien identifié en France ; il pourrait en être de même pour un « réseau » des acteurs culturels dont la forme a fait l'objet d'une attention prioritaire.
- **la question du professionnalisme des acteurs culturels** et plus largement de leurs compétences professionnels et leur formation (cf. Diagnostic) : il ne suffit pas de se « sentir » professionnel pour l'être. Il existe plusieurs niveaux et formes de pratiques professionnelles, y compris dans les pratiques bénévoles associatives (le terme « amateur » est trop connoté) qui peuvent être évaluées (VAE par exemple ou modèle d'évaluation du bénévolat établi par les services fiscaux) et même chiffrées avec précisions pour que chacun puisse en mesurer le bénéfice et l'apport social.

Il n'est plus aujourd'hui possible de confondre acteurs bénévoles et professionnels identifiés par les services sociaux et fiscaux, même si les deux ont toute leur place. Ce sont bien les acteurs professionnels qui font le « marché », c'est-à-dire l'offre culturelle et ses publics, dont doivent pouvoir bénéficier les bénévoles et associations (eux-mêmes pouvant être identifiés sur le plan fiscal par l'évaluation, s'ils le souhaitent, du bénévolat.

C'est seulement dans ce cadre éclairé que la question de l'économie de la culture pourra être posée avec justesse et dans une perspective d'évolution sociale et professionnelle, surtout pour les jeunes qui vont arriver sur le marché du travail avec des qualifications (Ecole des Beaux Arts, Conservatoire de musique ou d'art dramatique, masters en Ingénierie culturelle, formation en cinéma, bibliothécaires...).

## **5.4 Orientations stratégiques du schéma de développement culturel du Pays Terres Romanes**

L'ensemble des travaux conduits par le Pays Terres Romanes ont permis de mettre en évidence 3 domaines d'actions essentiels sur lesquels travailler. Ceux ci constituent la « feuille de route » du schéma de développement culturel du Pays :

- ✓ **Axe 1 : la sensibilisation des publics à la culture : un service à vocation publique**
- ✓ **Axe 2 : l'aide à la diffusion culturelle avec la recherche d'un partenariat public/privé**
- ✓ **Axe 3 : l'accompagnement des acteurs culturels dans leur organisation et le développement de leurs activités : des actions en direction du privé**

Les mesures destinées à répondre à la mise en œuvre des 3 actions prioritaires du schéma stratégique de développement culturel se traduisent sous la forme d'une « boîte à outils » (Cf. Paragraphe 6).

La Pays n'a pas souhaité retenir comme entrée dans le dispositif de prise en compte des projets culturels une approche par sectorisation des domaines d'actions de la culture. En effet, il est rappelé que le comité de pilotage a souhaité et orienté cette démarche conformément à la Charte de Pays - services aux populations – et non pas en fonction des découpages « classiques » des domaines culturels (arts plastiques, patrimoine, musique et danse...), sans toutefois exclure les spécificités de chaque discipline et même en affirmant les compétences des acteurs culturels dans leurs parcours professionnels.

## Axe 1 : Sensibilisation des publics à la culture

<b>OBJECTIFS :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la découverte, la compréhension, les secteurs d'activités et les services de la culture,</li> <li>• Proposer un vocabulaire commun,</li> <li>• Favoriser l'inter-connaissance entre tous les acteurs du territoire et de l'extérieur en favorisant les temps de rencontre et les outils</li> <li>• Lever les confusions communes dans le domaine</li> <li>• Exploiter et valoriser les données issues du diagnostic culturel</li> </ul>
<b>CIBLES :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élus et techniciens</li> <li>• Acteurs culturels</li> <li>• Professionnels actifs ou bénévoles</li> <li>• Milieu associatif</li> <li>• Administrations et services publics</li> <li>• Jeune public et famille</li> <li>• ...</li> </ul>
<b>PISTES D'ACTIONS :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un onglet spécifique « Culture » sur le portail numérique du Pays Terres Romanes comportant :             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ des informations généralistes sur les politiques culturelles,</li> <li>◦ un annuaire des acteurs culturels du territoire,</li> <li>◦ un agenda culturel des manifestations du territoire,</li> </ul> </li> <li>• Relayer et porter à connaissance des professionnels et des pratiquant du territoire, toutes informations apportant des précisions sur :             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ la notion de culture et ses différentes conceptions,</li> <li>◦ les différences entre acteurs culturels en les identifiant par secteur et par statut,...</li> </ul> </li> <li>• Aider les collectivités à passer une commande à des acteurs culturels (ex : trame de cahier des charges de la commande culturelle)</li> <li>• Accompagnement des projets du territoire en veillant à ce qu'un volet sensibilisation soit présent dans les projets</li> <li>• Développer et structurer les partenariats et réseaux de partenaires</li> <li>• ...</li> </ul>
<b>PARTENAIRES :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région</li> <li>• Conseil Général</li> <li>• Services de l'Etat / DRAC</li> <li>• Communes et communautés de communes</li> <li>• Pays et Pnr</li> <li>• Structures de soutien à l'ingénierie culturelle (Arts 66, ...)</li> <li>• ...</li> </ul>
<b>ROLE DU PAYS :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement des porteurs de projets</li> <li>• Veille et relais de l'information, notamment sur le portail numérique du Pays</li> <li>• Coordination des actions répondant à cet axe</li> <li>• Porteur de projets ponctuels (diagnostics, enquêtes, supports de communication, animations,...)</li> </ul>

<b>Axe 2 : Aide à la diffusion culturelle</b>	
<b>OBJECTIFS :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la diffusion culturelle et l'accès aux productions culturelles (montrer les productions du territoire pour mieux accueillir celles venant de l'extérieur)</li> <li>• Aider par tous les moyens (promotion, appui technique, communication, transport...) la production professionnelle et sa promotion extérieure</li> </ul>
<b>CIBLES :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les publics</li> <li>• Tous les acteurs culturels quels que soient leurs statuts</li> <li>• Les responsables de lieux d'accueil : Bistrots de Pays, musées, monuments majeurs, etc.</li> <li>• Réseaux de diffusion extérieurs au territoire (cf. diagnostic culturel)</li> <li>• ...</li> </ul>
<b>PISTES D'ACTIONS :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux connaître les réseaux de diffusion constitués sur le territoire (Bistrots de pays, médiathèques, bibliothèques, sites patrimoniaux, musées,...),</li> <li>• Faciliter et soutenir la diffusion à l'année des productions culturelles du territoire en appuyant les actions communes et les démarches professionnelles,</li> <li>• Aider à passer une commande à des acteurs culturels (rédaction d'un cahier des charges de la commande culturelle)</li> <li>• Accompagner les projets du territoire</li> <li>• Recenser les structures locales de diffusion culturelle et structurer un réseau territorial,</li> <li>• Faciliter les manifestations hors saisons décloisonnant les disciplines et acteurs culturels</li> <li>• Mutualiser et coordonner les relais de l'offre de diffusion culturelle du territoire,</li> <li>• Développer les partenariats,</li> <li>• ...</li> </ul>
<b>PARTENAIRES :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région</li> <li>• Conseil Général</li> <li>• Services de l'Etat</li> <li>• Communes et Communautés de communes</li> <li>• Pays et Pnr</li> <li>• Structures et réseaux de diffusion culturelle du territoire,</li> <li>• Structures et réseaux de diffusion culturelle extérieures au territoire,</li> <li>• ...</li> </ul>
<b>ROLE DU PAYS :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement des porteurs de projets</li> <li>• Veille et relais de l'information, notamment sur le portail numérique du Pays</li> <li>• Coordination des actions répondant à cet axe</li> <li>• Porteur de projets ponctuels (diagnostics, enquêtes, supports de communication, animations,...)</li> <li>• ...</li> </ul>

### Axe 3 : Accompagnement des acteurs culturels dans leur organisation et le développement de leurs activités

<b>OBJECTIFS :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux appréhender l'économie et l'emploi culturel du territoire pour les développer et les qualifier,</li> <li>• Favoriser et accompagner l'autonomie économique des acteurs culturels professionnels et réduire leur dépendance aux modes de financement public</li> <li>• Développer et/ou consolider une économie culturelle et touristique</li> <li>• Faire reconnaître les acteurs culturels comme ceux d'un secteur socio-économique producteur de biens (immatériels) et de richesses (directes ou indirectes)</li> <li>• Accompagner les démarches de mutualisation des moyens et compétences sur le territoire</li> </ul>
<b>CIBLES :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acteurs culturels professionnels (bénéficiant déjà d'un statut sociale et fiscal)</li> <li>• Acteurs souhaitant la reconnaissance de ses compétences et qualifications (VAE)</li> <li>• Acteurs au chômage ou en formation, ou réorientation professionnelle</li> <li>• Structures de l'Économie Sociale et Solidaire</li> <li>• ...</li> </ul>
<b>PISTES D'ACTIONS :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les besoins d'emploi, de compétences et de formation du secteur pour faciliter les actions de formation, de stages, ou d'actions personnalisée,</li> <li>• Accompagnement des entreprises et structures culturelles dans leur évolution,</li> <li>• Développer les partenariats et relayer l'offre d'accompagnement technique, logistique, financier,...</li> <li>• Évaluer et porter à connaissance les démarches entreprises sur le territoire pour faciliter les transferts d'expérience,</li> <li>• ...</li> </ul>
<b>PARTENAIRES :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région, Conseil Général et Services de l'Etat</li> <li>• Communes et Communautés de communes</li> <li>• Pays et Pnr</li> <li>• Structures de soutien à l'ingénierie culturelle (Arts 66, ...),</li> <li>• Réseau Départemental de l'Économie Sociale et Solidaire,</li> <li>• ADEPFO</li> <li>• Acteurs de l'emploi et de la formation</li> <li>• ...</li> </ul>
<b>ROLE DU PAYS :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement des porteurs de projets,</li> <li>• Veille et relais de l'information, notamment sur le portail numérique du Pays,</li> <li>• Coordination des actions répondant à cet axe,</li> <li>• Animation d'une approche emplois / compétences sur le territoire,</li> <li>• Édition de support de communication valorisant les expériences locales,</li> </ul>

## **6. Le dispositif de mise en œuvre de cette politique culturelle**

### **6.1 / Principes transversaux**

Pour faciliter la mise en œuvre de ce schéma culturel et la formalisation des projets du territoire, l'ensemble des acteurs culturels partie prenante de ce schéma ont défini des principes transversaux auxquels les projets du territoire dans lesquels les projets du territoire devront s'inscrire :

<b>Principes transversaux</b>	
<b>PRINCIPES TRANSVERSAUX :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser la promotion et la communication immatérielle (éviter l'utilisation du papier, même recyclable) et autant que faire se peut groupée</li><li>• Inciter et faciliter le covoiturage à son organisation y compris par des billetteries de groupes</li><li>• Favoriser autant que faire se peut, les transports doux, le recyclage des matériaux, le maintien des sites, la faible utilisation d'énergie,...</li><li>• Inciter et faciliter des accès à plusieurs offres (principe du pass culture)</li><li>• Avoir une politique de prix incitative pour la population locale, notamment les jeunes,</li><li>• Favoriser les projets se déroulant toute l'année ou en dehors des grandes saisons touristiques,</li><li>• Favoriser les démarches partenariales et/ou de réseau</li><li>• Contribuer à l'emploi et l'économie du territoire</li></ul>

### **6.2 / Boîte à outils**

Pour faciliter la mise en œuvre des orientations du schéma, une boîte à outils évolutive a été mise en place et peut être mobiliser par tout acteur culturel ou partenaire du territoire :

BOITE A OUTILS	
BOITE A OUTILS	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Équipe technique de Terres Romanes</b></li> <li>● <b>Commission Culture du Pays et groupes de travail</b> en lien avec la question culturelle,</li> <li>● <b>Diagnostic culturel</b> de territoire (Cf. Annexe 1),</li> <li>● <b>Portail numérique de l'offre de services du Pays</b>, instrument de diffusion de l'information culturelle et de dynamisation de réseaux organisés ou informels, et notamment :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Annuaire des acteurs culturels,</li> <li>○ Agenda des manifestations culturelles,</li> <li>○ Onglet « Culture » relayant l'information et l'offre culturelle</li> </ul> </li> <li>● <b>Modèle de fiche-action</b> permettant aux acteurs culturels de faire part de leurs projets (Cf. Annexe 2),</li> <li>● <b>Grille des critères d'éligibilité</b> (Cf. Annexe 3) pour aider à l'expertise des projets,</li> <li>● <b>Cahier des charges de la commande culturelle</b> (à concevoir) conçu comme un outil d'aide à la formalisation de la commande culturelle à destination de tous ceux qui peuvent en avoir usage : particuliers, collectivités, associations, programmeurs, diffuseurs...</li> <li>● <b>Dispositifs contractualisés entre le Pays, les porteurs de projets et les partenaires financiers</b>, avec des acteurs du territoire comme les organismes de formation, les dispositifs de maillage, les réseaux... : ces outils seront à élaborer progressivement en fonction des potentiels et des besoins, compte-tenu de la posture du Pays d'assistance à maîtrise d'ouvrage et non de maîtrise d'ouvrage directe</li> <li>● <b>Réseau de partenaires et structures de soutien</b> à l'ingénierie ou diffusion culturelle (Arts 66, Réseau en Scène, Conseil Général, Région, DRAC, réseau culturel, Bistrot de Pays,...)</li> </ul>

**En résumé, il va s'agir d'identifier le produit culturel, son fond et ses formes, - son incarnation humaine surtout -, pour pouvoir le faire connaître, le présenter, le promouvoir, l'échanger, le partager, le diffuser, le vendre, le rendre vivant puis le remettre en mouvement pour le faire sans cesse évoluer.**

## **7. Annexes**

### **Table des annexes**

**Annexe 1 :  
Diagnostic culturel du Pays**

**Annexe 2 :  
Modèle de fiche actions**

**Annexe 3 :  
Grille d'éligibilité des projets**

**Annexe 4 :  
Comptes rendus de comité de pilotage ADEPFO**

---